

GUIDE DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES

SAISON 2024-2025

UR14 AQUITAINE



SOMMAIRE

Préambule.....	03
Guide des Compétitions Régionales.....	04
Quelques précisions importantes.....	05
Commissaires en charge des compétitions.....	07
CONCOURS QUALIFICATIFS POUR LES CONCOURS NATIONAUX	
Les concours Papier Monochrome et Couleur.....	08
Les concours Nature	10
Les Concours Images Projetées Monochrome et Couleur.....	15
Concours Régional Quadrimages.....	16
Le Concours Audiovisuel « court-métrage photo ».....	17
Le Concours régional Auteurs.....	20
CONCOURS NON QUALIFICATIFS POUR LES CONCOURS NATIONAUX	
Le Concours régional séries sonorisées.....	25
Concours Régional Reportage Images Projetées.....	26
Concours régional d’Auteurs Mini Séries.....	27
Concours régional du livre d’auteur.....	30
Bordereau d’envoi Auteurs (<i>toutes catégories</i>).....	33
Concours régional jeunes.....	34
LES DÉFIS DE L’UR 14.....	36

Préambule

Nouvelle saison, nouveau guide régional des compétitions. Attention, celui-ci ne remplace pas le guide national qui paraîtra bientôt et qui doit être votre livre de chevet : il reste la seule référence officielle.

Cette saison, plusieurs nouveautés sont à noter :

- la création d'une nouvelle compétition régionale : le *reportage en IP*. Un bon moyen de tester vos qualités sur ce format original qui est en accès direct en national pour la version papier. Le règlement de notre régional en est la copie au format IP.

- le retour de la compétition « quadrimage » à son précédent format, dont beaucoup avaient regretté la transformation en simple série d'images. À cette occasion, la compétition régionale devient *sélective pour le national*. Nous avons donc renoncé au projet d'avancer cette compétition au mois de novembre, comme précédemment annoncé, pour vous donner le temps de préparer vos montages. Elle aura lieu en mars, comme l'an dernier.

- la compétition Nature IP sera bien *reportée au mois de mars*, comme annoncé en fin de saison, afin de dissocier dans le temps les deux compétitions Nature.

Je vous rappelle que c'est à *Jurançon* qu'auront bientôt lieu les premières compétitions les **9 et 10 novembre**, accueillis par l'EPN. Papier nature, audiovisuel, séries d'auteur et livre photo seront alors en compétition. Puis les **1^{er} et 2 mars 2025**, c'est à *Biscarrosse* que se tiendront les compétitions papier (monochrome et couleur) et la projection des images des compétitions IP nature, monochrome, couleur, quadrimage, reportage et jeunesse, reçus par le PCCE. Merci à tous les bénévoles de ces clubs pour leur investissement afin que les concours régionaux se déroulent dans les meilleures conditions.

Nous recherchons toujours un club pour l'organisation de notre congrès de décembre 2025. Avis aux volontaires, nous attendons votre candidature avec impatience !

Je conclurai comme chaque année, l'UR c'est vous, nous avons besoin de vous !

Chantal Signoret Dussutour,

Présidente de l'Union Régionale Photographique d'Aquitaine

Guide des Compétitions Régionales

- Des concours permettant l'accès à des concours nationaux :
 - *les concours Papier Monochrome et Couleur,*
 - *les concours Images Projetées Monochrome et Couleur,*
 - *le concours Nature Papier,*
 - *le concours Nature Images Projetées,*
 - *le concours « Quadrimages »*
 - *le concours régional des Séries d'Auteur,*
 - *le concours audiovisuel dit « court-métrage photo ».*

- Des concours strictement régionaux, sans aucun débouché national :
 - *le concours Auteur dit « mini série »,*
 - *le concours du Livre d'Auteur,*
 - *le concours audiovisuel dit « Séries sonorisées »,*
 - *le concours Reportage en IP*
 - *le concours Jeunes*

- Des *défis* : tout au long de la saison, sans lien avec les compétitions, les images présentées peuvent être (ou avoir été) utilisées dans les compétitions régionales ou nationales.

Vous trouverez les différents règlements dans les parties correspondant aux catégories concernées.
Pour les dates d'ouverture des inscriptions, voir sur le site COPAIN : <http://copain.federation-photo.fr>

Quelques précisions importantes...

- ✓ l'auteur doit être en possession de tous les droits sur tous les éléments composant l'image
- ✓ la participation à toute compétition régionale, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à l'observation notamment des dispositions en matière de droit de la propriété intellectuelle, de droit à l'image des personnes et du droit au respect de la vie privée
- ✓ la photographie (simple copie) d'une œuvre d'art ou d'une installation artistique, n'est pas recevable. L'œuvre photographiée doit être un décor et non l'objet principal de la photographie
- ✓ l'utilisation de l'IA générative est interdite dans toutes les œuvres présentées en compétition
- ✓ l'Union Régionale ne saurait être rendue responsable d'une inobservation quelconque des lois par les concurrents qui participent à ses compétitions
- ✓ toute photo ou groupe de photos provenant d'une personne non affiliée à la Fédération Photographique de France au jour du concours régional, ne pourra être qualifiable pour les Concours N2
- ✓ l'inscription aux concours régionaux se fait par connexion sur le site de la FPF, en choisissant dans le menu « site des concours » ou en allant directement sur à <http://copain.federation-photo.fr>
- ✓ même pour des concours individuels, en particulier les Régionaux papier, il serait souhaitable, qu'à défaut de gérer l'inscription des photographies sur le site National, le président du club ou un membre désigné par lui s'assure de la conformité des envois. En effet, la plupart du temps, un club n'en effectuant qu'un seul, c'est donc au responsable de vérifier la conformité de celui-ci
- ✓ une même photo ne peut être présentée qu'**une seule fois, la même année**. Par même photo, il est entendu des images tirées du même déclenchement (rafale) et post-traitement
- ✓ pour tous les concours « photo » avec inscription par COPAIN, il est obligatoire de fournir le fichier numérique correspondant dès l'inscription sur le site (format maximum **1920x1920** pixels en JPEG, avec la plus grande des dimensions = 1920 px), **au profil sRGB**, d'un poids maximum de **3Mo**

- ✓ pour les photos papier, l'image téléchargée doit être identique à celle qui est imprimée : attention aux inversions de fichiers qui provoquent l'élimination des 2 photos
- ✓ une seule étiquette doit être apposée au verso : en haut à gauche, dans le sens de lecture de l'image. Attention : **en cas d'erreur dans** la position des étiquettes, aucune disqualification n'est prévue, mais les photos seront **obligatoirement** jugées en fonction de l'orientation donnée
- ✓ dans les concours papier, les œuvres doivent être présentées sur un support semi rigide en carton d'un format de 30x40 cm +/- 5 mm et d'une épaisseur totale ne dépassant pas **2,5** mm
- ✓ une photo et son support ne doivent comporter, au recto de la photo, **aucun signe distinctif** qui permettrait l'identification du club ou de l'auteur par les juges
- ✓ ne pas abuser des photos nature dans les concours généraux : en national 2 (N2), seules **2** photos d'animaux sauvages seront acceptées par Club cette année
- ✓ à l'exception du concours nature papier, les photos ne sont pas rendues à la fin des différents concours papier. Elles seront conservées par les commissaires afin d'alimenter le National 2. Les cartons d'envoi seront rendus complets lors de l'Assemblée Générale suivante ou renvoyés au retour des images du N2, en fin de saison (si chèque de retour inclus, libellé au nom du commissaire).

- ✓ **ATTENTION** / le *calendrier habituel des compétitions a été modifié*
 - La compétition *Nature Images Projetées* aura lieu en mars 2025

Commissaires en charge des compétitions de l'UR 14

Commissaire Compétitions et Commissaire Nature

Claudine Bergalasse

Courriel: claudine.bergalasse@gmail.com



Commissaire Papier Monochrome

Brigitte Monjaux

Courriel: brigitte.monjaux@wanadoo.fr



Commissaire Quadrimages, IP Monochrome et Couleur

Bernard Bourguignon

Courriel: berfran.bourguignon@orange.fr



Commissaire Reportage Images Projetées

René Signoret

Courriel: rene.signoret@orange.fr



Commissaire Série Auteur et Livre Auteur

Christian Latreille

Courriel: christian.latreille24@orange.fr



Commissaire Audiovisuel

Michel Brioul

Courriel: michel.brioul@wanadoo.fr



Commissaire Papier couleurs

Vincent Boirie

Courriel: papier.couleur.ur14@gmail.com



Commissaire Jeunesse

Francis Etchebarne

Courriel: ur14jeunesse@gmail.com



CONCOURS QUALIFICATIFS POUR LES CONCOURS NATIONAUX

Les concours Papier Monochrome et Couleur

Définitions

Une photographie **monochrome** est une photographie en noir et blanc ou en gamme de gris ou une œuvre totalement virée d'une seule couleur (pas de virages partiels).

A contrario, toute photographie ne respectant pas cette définition sera considérée comme une photographie **couleur**.

Participation

- ✓ Tous les clubs de l'UR 14 peuvent participer, les clubs en Coupe de France ou en N1 peuvent présenter une 2^{ème} équipe avec des auteurs différents de ceux qui participent aux concours nationaux. Cette 2^{ème} équipe participe aux régionaux et peut se qualifier pour le National 2 mais en cas de bon classement elle ne peut prétendre à monter au national 1 et laisse sa place.
- ✓ Les individuels ont les mêmes règles et peuvent participer au N2 mais ne seront pas classés.
- ✓ La participation au N2 est de 7 photos par club avec 3 photos maximum par auteur.

Présentation

- ✓ Support 30x40 semi-rigide (+ ou – 5mm mais déconseillé...)
- ✓ Épaisseur comprise entre 1,5 et 2,5mm sans aucune surépaisseur ni aspérité au dos, adhésifs type emballage ou masquage pour travaux de peinture interdits.

- ✓ Aucun signe distinctif en face avant ; étiquette réglementaire sur le support, **au dos en haut, à gauche pour les concours régionaux**, dans le sens de lecture et **rien d'autre**.

Nombre d'épreuves

4 photos par auteur limité à 99 par club (*limite logiciel*) dont 1 photo **nature** maximum par auteur.

Inscription

Chaque photo, dont la dimension sera de 1920 pixels pour le plus grand côté, aura un fichier numérique d'un poids max de 3 Mégaoctets , sans profil colorimétrique, dans le sens de lecture de l'image.

Ces inscriptions se feront sur le site de la F.P.F. (COPAIN <http://copain.federation-photo.fr>).

Envoi des photos

Le colis doit parvenir au Commissaire 15 jours minimum avant la date de jugement, accompagné obligatoirement du bordereau d'inscription et des frais de retour (par chèque uniquement, à l'ordre du commissaire concerné), en cas de renvoi par la poste. Les œuvres sont à envoyer à :

- pour le concours **papier monochrome**
Brigitte Monjaux,
17 Allée du Foquet
33 470 Gujan Mestras

- pour le concours **papier couleur**
Vincent Boirie
19 rue Fougnet
33600 Pessac

Retour

À l'issue du jugement, toutes les photos sont conservées par les commissaires, à l'exception de la nature. Ils envoient la sélection déterminée en fonction des résultats et des quotas de l'UR, au club organisateur de la compétition N2 et conservent les autres. Elles seront rendues lors du congrès annuel de l'UR14 ou renvoyées en fin de saison si un chèque a été joint aux photos.

Les concours Nature :

Les deux concours Nature **Images Projetées** et **Papier** sont qualificatifs pour les concours nationaux (N2) de la F.P.F

CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CONCOURS NATURE

- *Les auteurs des clubs ou individuels affiliés FPF*
- *Nombre de photos par Club : **illimité***
- *Nombre de photos par Auteur : **4 maximum** en papier et **3 maximum** en IP*
- *Codification des photos : bien respecter les instructions de chaque discipline*
- *Respect des règlements généraux des Compétitions de la FPF*
- *La Commissaire Régionale peut être amenée à réclamer les fichiers natifs aux responsables club ou aux auteurs*
- *Sujet : **nature***

Spécificités à prendre en compte pour les concours Nature

- ✓ *Afin de familiariser les auteurs avec les nouvelles dispositions des règlements Nature en National 1, niveau qu'ils pourraient atteindre la saison suivante, ils devront pouvoir présenter le fichier natif (minimum : 10 Mo) de leurs images, sur demande de la Commissaire Régionale.*

- ✓ *Il s'agit de photos représentant la nature, c'est à dire des animaux sauvages, non domestiqués, des paysages sans trace d'intervention humaine.*
- ✓ *Il est permis de présenter des photos d'animaux d'origine sauvage (et eux seuls) prises en parcs animaliers à la seule condition que les animaux photographiés aient un comportement et un environnement paraissant naturel (pas de béton, grillages, bassin artificiel ou aliments apportés par le gardien du parc).*
- ✓ *Les photos d'animaux sauvages qui évoluent sur un chemin, un champ cultivé ou qui ont sauté derrière une clôture seront admises. Les papillons de serre et les poissons en aquarium tout autant (à condition que le fond ait une apparence qui reste naturelle). Les animaux en captivité visible, les fleurs cultivées et les animaux domestiques y compris les chevaux de Camargue ne seront pas admis.*
- ✓ *Les paysages devront être dépourvus de constructions ou d'éléments construits ou d'éléments portant l'empreinte de la main de l'homme.*
- ✓ *Bien entendu la photo devra rester naturelle et tous les traitements de post-production seront limités. Les photomontages, les effacements ou inclusions d'éléments qui modifient l'image originale ne seront pas recevables. Dans ce cas des sanctions sont prévues.*
- ✓ *Les images monochromes ainsi que le « focus stacking » seront admis.*
- ✓ *Lorsqu'une photo Nature est récompensée ou en cas de litige l'auteur devra fournir le fichier Natif.*
- ✓ *Les photographies de plantes, d'animaux hybrides ou artificiels, les échantillons montés, les aménagements placés avec évidence, les dérives ou n'importe quelle manipulation qui altère la*

vérité de la photographie sont inacceptables, à l'exception de détails en micro et macrophotographie si leurs couleurs d'origine ne sont pas artificiellement modifiées

- ✓ *Après avoir satisfait ces conditions, tout effort sera fait afin que toutes les photos nature soient du plus haut niveau artistique.*
- ✓ *Les auteurs s'engagent à respecter la parfaite authenticité des œuvres qu'ils présenteront dans cette catégorie qui fera l'objet d'une dotation spécifique.*

Bordereaux et étiquettes

L'inscription se faisant de façon informatique sur Internet, un fichier au format CSV est téléchargeable par les adhérents et/ou par les clubs, pour vérification et numérotation des fichiers Haute Définition.

Les étiquettes sont générées automatiquement sur le site Internet et imprimables après téléchargement. Elles fournissent toutes les informations pour la gestion des images et du concours. Aucune modification n'est admise.

Les étiquettes autocollantes de format 105 mm x 70 mm doivent être apposées sur le support des photos ***au dos en haut, à gauche pour les concours régionaux***

Envoi des photos

Pour le concours Nature papier, les œuvres sont à envoyer à :

***Claudine Bergalasse,
2 rue du stade
47 310 BRAX.***

Les frais postaux pour le retour des œuvres sont à joindre à l'envoi, uniquement par chèque.

Jugement

Composition du Jury : Trois personnes du monde photographique, extérieurs ou non à la région (mais dont les Clubs ne concourent pas). Les photos seront présentées aux juges en préservant l'anonymat des œuvres.

Pour le concours sur support papier, les photos sont réparties au hasard et le jugement se fait par tas suivant un classement des photos entre 06 et 20, Il s'agit bien de comparer et de classer de façon relative. L'ensemble des images projetées nature sera jugée par internet.

Chaque juge reçoit un code personnel d'accès à Internet ce qui lui permet de juger en toute indépendance (délai imparti 10 jours). Un classement des images entre 06 et 20 sera effectué.

Le jour de la compétition, une projection et discussion des images jugées sera organisée.

Sanctions

Toute photo reconnue non conforme aux règlements, notamment, multi étiquettes, absence ou inversion de fichiers fournis, fera l'objet d'une sanction. Ces photos seront disqualifiées.

Palmarès

- Classement par auteur sur les 3 meilleures photos
- Classement clubs sur les 6 meilleures photos

Dans chacune des catégories seront récompensées

- Le meilleur Club
- La meilleure Image

Challenge Jacky Latrubesse

Un challenge rend hommage à notre ami **Jacky Latrubesse**, commissaire Nature décédé alors qu'il était en fonction.

Chaque année lors du congrès régional d'Aquitaine, il sera remis en jeu, le possesseur du challenge le remettra lui-même au club primé de l'année suivante.

Il est désormais remis au meilleur auteur de la compétition Nature Papier.

Les Concours Images Projetées Monochrome et Couleur

Images projetées

Deux concours : images projetées *couleurs* et images projetées *monochromes*.

- Une image noir et blanc ou virée **intégralement** dans une seule couleur est une image monochrome.
- Une image virée **partiellement** est une image couleur.
- Chaque auteur peut envoyer jusqu'à **3** photographies pour chacun de ces deux concours.
- Les jugements sont faits par Internet.

Les inscriptions

Elles sont faites par connexion sur le site Concours de la FPF : <http://copain.federation-photo.fr>

Chaque photo, dont la dimension sera de 1920 pixels pour le plus grand côté, aura un fichier numérique d'un poids max de 3 Mégaoctets , sans profil colorimétrique, dans le sens de lecture (portrait ou paysage) souhaité par l'auteur.

Lors de la projection, si nécessaire, la hauteur des photos sera ramenée à 1080 pixels.

A l'inscription, les fichiers des photos seront automatiquement renommés en utilisant le numéro d'adhérent de la FPF suivi d'un numéro d'ordre d'inscription.

Pour chaque photo le titre (fourni obligatoirement) sera utilisé pour la projection des résultats et le florilège.

Concours Régional Quadrimages

Principe

Le principe de ce concours est de présenter quatre images projetées afin de constituer un ensemble cohérent : saynète, évolution d'un phénomène ou toute autre idée. Les images issues d'Internet ne sont pas admises. Chaque auteur peut présenter deux séries. Ce concours Régional n'étant pas qualificatif pour le concours National, les montages peuvent être présentés ensuite au niveau national.

Dispositions pratiques

Pour participer, il suffit de charger ses 4 images sur le site COPAIN, le système générera lui-même le montage. Chaque image devra avoir un poids maximum de 3 Mo et s'inscrire dans un rectangle de 1920 de large par 1080 pixels de haut. Au moins une des dimensions doit être égale à la taille max donc la largeur doit être égale à 1920 pixels ou la hauteur égale à 1080 pixels et l'autre sera plus petite ou égale à la limite autorisée. Le site va automatiquement générer un script PTE (PictureToExe) permettant de tester le rendu du quadrimage, qu'il est possible de télécharger. Il n'est absolument pas nécessaire d'avoir PTE pour participer. Les dernières versions de PTE fonctionnent aussi sur MAC.

Construction des œuvres

Les photos étant renommées automatiquement, il suffit de renseigner les cases prévues à cet effet. La série sera présentée par apparition sur l'écran de l'image la plus à gauche, en pleine résolution avant de venir se ranger à sa place dans la série, puis la seconde et ainsi de suite, sur un rythme de trois secondes environ.

Jugement

Un jury composé de 3 personnes jugera les œuvres par Internet.

Le Concours Audiovisuel « court-métrage photo »

Le principe de ce concours est de présenter un montage constituant un récit audiovisuel, comprenant des images synchronisées avec une bande son. L'ensemble de l'œuvre constitue un tout cohérent.

Un auteur ne peut avoir qu'un seul montage audiovisuel sélectionné pour le Concours National. Ne sont admis que les fichiers numériques.

Le montage est réalisé à partir d'un logiciel de présentation qui permet différentes transitions entre les images, des superpositions d'images, zoom, panoramiques, effets 3D, possibilité d'incrustations de brèves séquences vidéo.

La créativité est l'essence même de l'audiovisuel, elle est fortement encouragée. En même temps, elle s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2016-925 du 07/07/2016 relative entre autre à la liberté de création (Article 1 : *La création artistique est libre* - Article 2 : *La diffusion de la création artistique est libre. Elle s'exerce dans le respect des principes encadrant la liberté d'expression et conformément à la première partie du code de la propriété intellectuelle*) voir :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006069414&dateTexte=&categorieLien=cid>

Dispositions pratiques

1. **Co-auteurs** : il n'est tenu compte que du seul auteur principal.
2. La durée de projection de chaque montage audiovisuel est limitée à **douze (12) minutes**.
3. De courtes séquences vidéo peuvent être intégrées mais **la photo doit rester prépondérante** dans l'œuvre, la **vidéo étant secondaire**. Des **images empruntées** (internet ou toute autre source)

peuvent être intégrées dans le montage. Ces emprunts doivent être minimales et impérativement **mentionnés au générique** et sur la fiche d'identification accompagnant le montage. Le montage va concourir dans les concours de la Fédération **Photographique** de France. Cela signifie que le montage doit comporter essentiellement des photos. Les séquences vidéos ne sont qu'un plus, elles enjolivent, agrémentent le montage. Les séquences vidéos ne doivent pas constituer l'essentiel du montage ni en être l'ossature, ne doivent pas en exposer l'argument ni être essentielles à l'action.

4. Le **nom du réalisateur**, de l'auteur (co-auteur-s) du montage audiovisuel ne devra apparaître qu'à la **fin** du montage dans le générique et **à aucun autre moment**. Tout élément comme nom, sigle du club, signes distinctifs permettant d'identifier l'auteur, ne peuvent apparaître seulement qu'au générique de fin.
5. **L'image de création personnelle** (de l'auteur et/ou du/des co-auteurs) doit être privilégiée et donc rester prépondérante dans l'œuvre. Elle ne comprend pas des photos qui reproduisent dans leur intégralité ou partiellement des tableaux, des œuvres d'art, des livres, des archives, des journaux, des textes etc, ces œuvres, ces reproductions constituant le sujet principal de la photo.

C'est l'apport photographique de l'auteur qui est pris en compte, les emprunts étant limités à l'incontournable (sujet historique par exemple).

6. Chaque auteur a la possibilité de présenter plusieurs montages au concours régional, mais **un seul** pourra être retenu dans la sélection pour le concours national.

Acheminement des œuvres

- Le montage audiovisuel devra être envoyé sous la forme d'un fichier pour vidéo-projection en format maximum de 1920x1080 pixels par Internet.
L'envoi se fera via un site permettant le transfert de fichiers lourds (ex : wetransfert).
- Le fichier sera de préférence en exécutable (.exe), ou en format vidéo (WMV ou MP4)– éviter le format .AVI.
- Les montages doivent être inscrits sur le site des concours et la fiche d'identification , format "xls", disponible sur le site FPF, doit être téléchargée à l'inscription.
- La fiche d'identification normalisée sera transmise en même temps que le montage.
- Le jugement sera fait par internet
- Les montages audiovisuels sélectionnés (en fonction du quota attribué à notre UR) seront transmis pour participer au concours National 2 Audiovisuel par le Commissaire Régional

Le Concours régional Auteurs

Cette série est destinée à récompenser un ensemble de photographies. Cela signifie continuité dans les images, soit au niveau de l'histoire, soit au niveau de la démarche donnant ainsi une continuité à l'ensemble. Par *série*, il faut entendre continuité dans les images, soit au niveau de l'histoire, soit au niveau de la démarche, donnant ainsi une unité à l'ensemble.

Règlement

Il y a deux compétitions distinctes :

- Un concours régional d'**auteur 1** (8 à 15 photos) qualificatif pour le concours national.
- Un Prix d'Auteur court , Régional (de 5 à 7 photos), ouvert à tous y compris les jeunes (non qualificatif pour le National ; voir page 26).

Puisque nous sommes en concours open, je ne parlerai pas d'adhérents, mais de participants, en sachant toutefois que si une série **Auteur 1** venait à être qualifiée pour le National , son auteur devra être à jour de sa cotisation fédérale au moment du concours donc devienne un adhérent.

Chaque participant ne pourra présenter qu'une série dans chaque catégorie. Dans le cas où un auteur participe aux deux concours séries d'auteur, les thèmes des séries doivent être différents.

Ces concours sont réservés aux épreuves sur papier.

Accès au National

- ✓ Le concours Régional Auteur est qualificatif pour le concours National 2 Auteur.
- ✓ Chaque Union Régionale dispose d'un quota attribué pour le concours national 2 (en fonction du nombre de séries présentées).
- ✓ Les auteurs sélectionnés pour le concours national Auteur doivent être à jour de leur cotisation au moment de l'inscription au concours National.
- ✓ Au concours National 2, c'est l'œuvre présentée au Régional qui est présentée, la même saison.

Contenu

- ✓ Chaque œuvre comportera de 8 à 15 photos, la dernière étant réservée au texte (16ème dans le cas de 15 photos) en format JPEG ou PDF.
- ✓ L'auteur peut joindre un texte anonyme d'une dizaine de lignes – 1 000 caractères maximum, espaces compris – pour présenter sa démarche. Ce texte sera montré à la fin de la série. Il doit être dans la même présentation et le même format que les photographies. À défaut de présentation identique aux photos, le texte ne sera pas présenté. Le texte ne doit pas donner un titre pour chaque photo de la série. Ce texte n'est pas obligatoire. C'est le choix de l'auteur. Ce document texte ne devra pas recevoir l'étiquette 1 avec le code barre qui doit impérativement être collé sur la première photo de la série.
- ✓ Il n'est pas autorisé de photo titre. Lors de la compétition, le commissaire donne au jury le titre de l'œuvre en même temps que le numéro de saisie.
- ✓ Il n'est pas admis de légende sous chaque photo, seuls des mots faisant partie de la photo sont acceptés.

Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement sur le site fédéral des compétitions. Tous les fichiers images doivent être chargés sur le site de la FPF (*COPAIN* <http://copain.federation-photo.fr>).

Présentation

Les épreuves, en monochrome et/ou couleur, devront être présentées de façon à harmoniser l'ensemble, sur un support dont les dimensions seront comprises entre 30/30cm et 50/50cm. Le support qui doit être rigide sera soit un support carton d'une épaisseur maximale de 2,5 mn, soit un papier d'au moins 300g. Plusieurs images ou du texte (court) sur un support sont acceptés et ne comptent que pour une photo.

Identification

- ✓ Chaque épreuve portera à son verso, **en haut et à gauche**, une étiquette pour le régional, à télécharger sur le site des concours après l'inscription.
- ✓ L'étiquette portant le code-barres sera impérativement apposée **au dos de la première photo** et non sur le document de présentation.

Acheminement

- ✓ Les photos devront être mises dans un emballage résistant pouvant permettre le retour.
- ✓ Le non-respect des délais entraînera la disqualification.

Jugement

- ✓ Concernant le Concours régional, le jury procédera, dans un premier temps, à une présélection.
- ✓ Les œuvres non retenues seront toutes classées à égalité après la dernière œuvre retenue.
- ✓ Les œuvres retenues dans la présélection seront notées de 06 à 20 afin d'en faire un classement.

Résultats

Chaque Auteur recevra la notification et le commentaire du jugement du classement de sa série.

Règles générales

Les prescriptions communes à toutes les Compétitions Fédérales de la FPF, s'appliquent sans restriction aux Concours Régionaux d'Auteur.

Retour des œuvres

Les épreuves non retenues pour le National 2 seront rendues, le jour du Congrès Régional, accompagnées du résultat et du palmarès.

A défaut, elles seront renvoyées en port dû. Seules les séries qualifiées pour le National 2 seront conservées par le commissaire régional .

Autres informations

- Les auteurs qualifiés pour le National 1 et la Coupe de France ne peuvent pas participer au concours régional auteur.

Envoi

Voir Bordereau en annexe page 32.

Ne pas oublier le fichier CSV et une planche contact de qualité.

CONCOURS NON QUALIFICATIFS POUR LES CONCOURS NATIONAUX

Le Concours régional séries sonorisées

Une Série Sonorisée est composée uniquement de photographies accompagnées d'une ou plusieurs musiques instrumentales (les bruitages sont acceptés), d'un titre et d'un générique. Les photos doivent être la création de l'auteur ou du co-auteur du montage.

L'œuvre ne doit pas être constituée de captation sur internet ou d'archives (INA ...).

Durée maximum 4 minutes (de la première image du titre , au générique final).

Une partie chantée, des commentaires (vocaux ou écrits), des séquences vidéo ne sont pas acceptés.

Nous organisons au sein de notre UR une compétition régionale non sélective, qui sera l'occasion pour les auteurs de présenter leurs œuvres avant la compétition nationale.

L'envoi se fera de la même façon que pour les montages audiovisuels.

Le jugement de la compétition sera fait par internet.

Un auteur à la possibilité de présenter plusieurs séries sonorisées au concours régional.

L'envoi des Séries Sonorisées au Concours National doit être effectué directement par les auteurs.

Pour de plus amples informations concernant les concours audiovisuels, veuillez consulter le guide des Compétitions FPF en vigueur.

Concours Régional Reportage Images Projetées

Principe

Le reportage doit raconter une histoire, documenter un événement ou un sujet spécifique à travers une série de photographies soigneusement sélectionnées. Les œuvres présentées seront à contenu informatif et émotionnel. La série devra raconter une histoire.

Les photos qui seront des mises en scène d'événement ou d'activités organisées par le photographe ne sont pas éligibles. Les seules modifications autorisées sont l'élimination des taches, rayures ou bruit numérique. Les photos devront rester naturelles, et tous les traitements dits de postproduction seront limités.

Les photomontages, les effacements ou inclusions d'éléments modifiant l'image originale ne sont pas recevables.

Dispositions pratiques

La compétition est uniquement régionale sous la forme images projetées, l'inscription se fait sur COPAIN .

Les épreuves, en monochrome et/ou couleur, devront former un ensemble harmonieux. Un texte anonyme de 300 mots maximum est imposé et présenté sur un fond blanc.

Chaque série inscrite sur COPAIN comportera de 6 à 8 photos, la dernière étant réservée au texte (9ème dans le cas de 8 photos) en format JPEG, les images devant respecter le format habituel des compétitions.

Jugement

Un jury composé de 3 personnes notera chaque série par internet.

Concours régional d'Auteurs Mini Séries

Comme pour la série Auteur qualificative pour le National, cette série est destinée à récompenser un ensemble de photographies. Cela signifie continuité dans les images, soit au niveau de l'histoire, soit au niveau de la démarche donnant ainsi une continuité à l'ensemble.

Régional

Le concours Régional Auteur Mini Séries n'est pas qualificatif pour le concours National 2 Auteurs.

Nombre de photos

- Chaque œuvre comportera de 5 à 7 photos.
- L'auteur peut joindre un texte anonyme d'une dizaine de lignes pour présenter sa démarche. Ce texte devra avoir une présentation de qualité, pour ne pas nuire à la présentation de l'ensemble. Dans cette série, toute liberté de création est laissée aux auteurs (texte, plusieurs images sur un support, etc.) à condition que la photo garde une part prépondérante et prime sur le reste.

Inscriptions

Il n'y a pas d'inscription sur le site des concours. Il suffit de renvoyer au commissaire régional, par mail et wetransfer, le bordereau avec les fichiers constitutifs de la série. Voir bordereau dans l'annexe page 32.

Présentation

Les épreuves, en monochrome et/ou couleur, devront être présentées de façon à harmoniser l'ensemble, sur un support dont les dimensions seront comprises entre 30x30cm et 50x50cm.

Le support qui doit être rigide sera soit un support carton d'une épaisseur maximale de 2,5 mm, soit un papier épais d'au moins 300g/m².

Plusieurs images ou du texte (court) sur un support sont acceptés et ne comptent que pour une photo.

Identification

- Chaque épreuve portera à son verso, **en haut, gauche**, une étiquette manuscrite avec le titre de la série, le nom de l'auteur et le numéro d'ordre (Ex : 1/7).
- Le support de présentation ne compte pas dans le nombre de photos.

Acheminement des œuvres

Les photos devront être mises dans un emballage résistant pouvant permettre le retour. Le non-respect des délais entraînera la disqualification.

Jugement

Les œuvres seront notées de 06 à 20 afin d'en faire un classement.

Chaque Auteur recevra la notification du classement de sa série.

Retour des œuvres

Les séries pourront être récupérées accompagnées du résultat et du palmarès après le jugement.

A défaut, elle seront renvoyées en port dû.

Envoi

Ces concours d'auteurs devront être postés à :

Christian LATREILLE

59 Avenue de La Canéda

24200 SARLAT

Tel 06 76 66 05 78

Mail : christian.latreille24@orange.fr

Concours régional du livre d'auteur

Définition

Ce livre peut raconter une histoire ou être le résultat d'une démarche ou d'un travail sur un thème choisi par l'auteur. L'auteur donne ainsi une unité à l'ensemble, c'est-à-dire une continuité dans les photographies avec homogénéité de celles-ci. Toute liberté est laissée quant au choix du ou des sujets traités.

Néanmoins, si un livre porte atteinte au respect des personnes ou aux bonnes mœurs, il pourra être retiré du concours par le Commissaire responsable de la discipline, après décision du Responsable des Compétitions. Les autorisations concernant le droit à l'image de toutes personnes représentées, devront être garanties par l'auteur aux organisateurs.

Format

Sont admis les livres composés de 32 feuilles recto-verso, soit de 64 pages imprimées au maximum. Le format est laissé libre dans la limite de 30 cm en hauteur et de 42 cm en largeur avec une couverture rigide, semi-rigide ou une jaquette.

Tout format carré allant jusqu'au 30 x 30 cm est admis.

Contenu

Les livres pourront contenir plusieurs images en Noir et Blanc et/ou Couleur par page. Il n'y a pas de contrainte dans la présentation des images à l'intérieur du livre.

Le livre devra contenir également un texte de présentation de la démarche d'ensemble de l'auteur.

Ce texte entrera dans les critères d'évaluation du livre au même titre que la présentation globale, mais celui-ci ne devra pas prendre une place prépondérante. La place prépondérante sera réservée à la photographie et au traitement de la démarche par la photographie.

Le nom du photographe pourra figurer sur le dos ou sur la tranche du livre, pour le jugement le nom de l'auteur sera caché avec une protection non destructrice qui portera le numéro du livre à juger.

Si les textes ne sont pas du photographe, le nom de l'auteur des textes cités pourra également figurer dans les mêmes conditions.

Inscriptions

L'inscription se fait auprès du commissaire régional dans le respect de la date limite.

Il n'est admis qu'un seul livre par auteur même si celui-ci est titulaire de plusieurs cartes FPF.

La participation est gratuite. Il est demandé de fournir un emballage bulle pré-timbré avec le nom et l'adresse de l'auteur pour le retour du livre sauf s'il est récupéré à la fin du congrès régional.

Participation

Peuvent participer tous les livres qui n'ont jamais participé au concours régional (même s'ils ont participé au national) à l'exception de ceux qui ont gagné le concours national du livre d'auteur.

Jugement

Un Jury appartenant au monde de la photographie ou de l'édition procédera éventuellement à une première sélection (entre 10 et 20 livres suivant la quantité et la qualité des envois), ensuite ces livres seront jugés.

Un commentaire écrit sera effectué par les juges sur chacun des livres concourant à la sélection finale.

Pour les livres non sélectionnés pour la finale, les auteurs recevront une fiche jointe récapitulant les différents critères appréciés par les juges.

Palmarès

La remise des prix se fera lors du Congrès régional.

Commissaire

Christian LATREILLE
59 Avenue de La Canéda
24200 SARLAT
Tel 06 76 66 05 78
Mail : christian.latreille24@orange.fr

Bordereau d'envoi Auteurs (toutes catégories)

CONCOURS D'AUTEURS RÉGIONAL 1 et 2 2023/2024

NOM : PRÉNOM:

ADRESSE :

.....

Tel : Mail :

Catégorie : **cocher svp la catégorie**

- Prix d'Auteur 1 Régional (Série de 8 à 15 photos)
(*qualificatif pour le National 1*) .
- Prix d'Auteur 2 court Régional (de 5 à 7 photos), ouvert à tous y compris les jeunes
(*non qualificatif*)

Se rapporter au règlement ci-joint

TITRE :

NOMBRE DE PHOTOS DANS LA SÉRIE : (Hors support de présentation)

Ce bordereau peut être photocopié.

Concours régional jeunes

Le régional jeunesse se juge sous la forme d'images numériques.

Nombre d'images

5 photos noir et blanc ou couleur (indifféremment, pas de catégorie spécifique, contrairement au concours IP adultes). Comme pour le concours adultes, les photos seront jugées par internet, par trois juges.

Thème

Thème libre (les photos seront jugées à la photo et non par séries).

Qui peut participer

Le concours est dit « open », ouvert à tous les jeunes ou groupes de jeunes, adhérents ou pas à la FPF, moins de 13 ans et de 13 à 18 ans. La participation de collectifs (écoles, collèges...) est autorisée. Le collectif qui s'inscrit sera alors considéré comme un seul participant. La meilleure image sera récompensée.

Modalités d'inscription

Remplir le formulaire d'inscription, l'autorisation parentale et les renvoyer accompagnés des fichiers photos par WeTransfer à cette adresse : ur14jeunesse@gmail.com

Les fichiers seront en format JPEG présentés dans le sens de lecture.

Chaque photo devra être renommée avec : le nom de la photo - le nom de l'auteur.



AUTORISATION PARENTALE POUR UNE PARTICIPATION AU CONCOURS RÉGIONAL JEUNESSE UR14

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Père/Mère /tuteur de

Né(e) le :...../...../.....Classe :

Autorise mon fils/ma fille :

- à participer au concours photographique régional « jeunesse » de l'Union Régionale Photographique d'Aquitaine.
- J'atteste avoir pris connaissance et accepter le règlement du concours, qui se trouve dans ce guide des compétitions régionales.

En acceptant le règlement et en signant la présente autorisation, je reconnais et accepte expressément la participation de mon enfant au concours.

- J'autorise Je n'autorise pas l'Union Régionale Photographique d'Aquitaine à diffuser les photographies présentées par mon enfant dans le cadre de sa participation au concours
- Sur le site officiel de l'UR14
- Sur la page Facebook de l'UR14
- Sur la page Instagram de l'UR14

Fait à Le.....

Signature du responsable

LES DÉFIS DE L'UR 14

Pour la saison 2024/2025, 5 défis sont lancés :

- Défi « *Fête de la Photo* » vos deux photos préférées, sans restriction, ouvert aux non fédérés
- Défi Créativité
- Défi Monochrome – Thème : Souvenirs d'enfance
- Défi Couleur – Thème : une image qui fait rire ou sourire
- Défi Nature – Thème : Reflets

👉 Vous trouverez aussi le règlement complet sur le site de l'UR 14 :

<https://ur14.federation-photo.fr/defis-autres-concours>

Les dates d'inscription et de publication des résultats sont à retrouver sur le site des concours de la FPF. Chaque défi est indépendant.

Les règles de présentation et d'inscription sur COPAIN sont les mêmes que pour les compétitions IP monochrome, couleur et nature.

Une photo ne peut participer qu'à un seul défi sur une même saison photographique.

Une photo classée dans les trois premières places, ne pourra pas participer à un défi les deux années suivantes.

Les photos ayant participé aux défis peuvent aussi participer aux concours régionaux et/ou nationaux de la FPF.

Les défis sont réservés aux membres FPF, à jour de leur cotisation, à l'inscription des photos.

Une exception : le défi « Fête de la Photo » est « open », ce qui implique que des personnes non fédérées peuvent y participer. Pour cela elles doivent être inscrites dans un club comme membre "open" et être référencées dans la base en ligne ou s'adresser à la Présidente de l'UR.

Le défi et son thème sont annoncés dans son titre. Les photos n'y correspondant pas seront disqualifiées.

Le jugement est assuré par trois personnes extérieures à l'Union Régionale, par Internet, de la même façon que sont jugés les concours en IP.

Pour les photos classées aux 3 premières places de chaque défi, les auteurs s'engagent à fournir, à la demande du commissaire, le fichier haute-définition pour un tirage A3, afin qu'elles soient imprimées et exposées par l'Union Régionale.

Les tirages seront conservés pendant trois ans par l'UR14. Pendant cette période, ils peuvent être exposés afin de faire la promotion de la photographie dans les différentes manifestations auxquelles, l'UR participe.

Au bout des trois années, l'auteur pourra demander à la Présidente de l'UR de récupérer les tirages de ses photos ou en faire don à l'UR. Les tirages seront remis aux auteurs en ayant fait la demande, lors d'un congrès de l'UR.